



ATOUT PLUS
GROUPE

Un Groupe de Solutions⁺⁺

LIVRET INTÉRIMAIRE 2020



Lundi au Jeudi :

07h30 - 12h00
13h30 - 17h30

Vendredi :

07h30 - 12h00
13h30 - 16h30

Nouméa : info@toutplus.nc

Koné : Kone@atoutplus.nc



atoutplus.nc

NOUMÉA
24.38.66



Atout Plus groupe



Atout Plus groupe Sud



KONÉ
42.70.55



Atout Plus groupe

VOTRE MISSION

ATOOUT PLUS vous confie une mission et devient de ce fait, votre employeur. Une fois le contrat signé, vous vous engagez à effectuer la mission jusqu'à son terme. Il est interdit de poursuivre la mission après son terme de fin sans l'accord d'ATOOUT PLUS. Si l'entreprise utilisatrice vous le demande, vous devez avertir immédiatement l'agence. La résiliation de votre contrat de travail sans motif valable est considérée comme une faute grave et peut être sujet à des recours judiciaires de notre part.

ABSENCES

La maladie doit être dûment constatée par un médecin. Un certificat médical doit parvenir à l'agence dans les 48H. Tout retard/absence doit être justifié auprès d'ATOOUT PLUS. Le salarié qui ne se rend pas à son travail à l'heure, commet une faute, sauf cas de force majeure expliquée.

ACCIDENTS

Sur votre lieu de travail, informez votre responsable, qui établira une déclaration préalable.

Informez immédiatement ATOOUT PLUS afin que les déclarations légales soient effectuées.

SÉCURITE

L'intérimaire est soumis au respect d règlement intérieur et aux règles d'hygiène et de sécurité de l'entreprise dans laquelle il est placé. Le porte de chaussures de sécurité, le pantalon et la chemise à manches longue est exigé dans de nombreux postes à caractère technique. Dans tous les cas, des chaussures fermées sont de rigueur (Sauf poste administratif).

QUELQUES REGLES ESSENTIELLES A RESPECTER

1. Votre tenue vestimentaire doit être irréprochable : Vous représentez ATOOUT PLUS !
2. Portez le matériel de sécurité selon le travail effectué : Casque, Gants, Lunettes, Pantalon, Chaussures de sécurité

VOS DOCUMENTS

1. Feuille d'horaires

Elle sert à inscrire les heures de travail effectuées et doit être signée par vous-même et l'entreprise utilisatrice chaque fin de semaine. Vous devez la transmettre dès la mission est terminée à l'agence. Si votre mission se poursuit sur le mois suivant remettez-la le dernier jour du mois.

Toute feuille d'horaires non transmise, dans les délais peut retarder l'établissement de votre salaire & le paiement.

2. Contrat de travail

Vous devez venir le signer dans les bureaux de l'agence dans un délai de 48heures après le début de votre mission.

3. Fiche de paie

Elle est retirée dans les bureaux d'ATOUT PLUS, en même temps que le salaire & doit être conservé par VOS soins.

Le certificat de travail est inséré au bas de votre fiche de paie.

VOTRE REMUNERATION

MODE DE PAIEMENT :

Le paiement des salaires ou acompte est mensuel se fait uniquement :

- Par virement bancaire sur un compte courant domicilié en Nouvelle-Calédonie (Fournir un RIB).
- Par chèque barré. Vous devez donc avoir un compte bancaire ou postal domicilié en Nouvelle-Calédonie.

LES ACOMPTES

Un seul acompte ne peut être accordé par mois : La demande doit se faire avant le 20 du mois et est versé le 21 de chaque mois.

IMPERATIF : Pour exiger le paiement de vos acomptes, vous devez déposer ou envoyer par mail votre feuille d'heures validée et signée pour les 15 premiers jours de travail du mois.

INFOS UTILES

Dates de versement des salaires

ANNÉE 2020

Mois de travail	Janvier	Février	Mars
Date de paie	09/01	09/02	09/03
Mois de travail	Avril	Mai	Juin
Date de paie	09/05	09/05	09/06
Mois de travail	Juillet	Août	Septembre
Date de paie	09/07	09/08	09/09
Mois de travail	Octobre	Novembre	Décembre
Date de paie	09/10	09/11	09/12

SUPPORT :

Contrat : 24.39.47 - contrat@atoutplus.nc

Paie : 24.39.47 - paie@atoutplus.nc

INFO & ACCUEIL :

Nouméa : 24.38.66 - info@atoutplus.nc

Koné : 42.70.55 - Kone@atoutplus.nc

COMMERCIAL & RECRUTEMENT :

Direction : 24.39.46 –

Commerce & Div. : 24.38.52

Mine & BTP : 24.38.54

Industrie : 24.38.68

} commercial@atoutplus.nc

Bienvenue chez ATOUT PLUS !

NOTRE MISSION

Nos équipes ont pour ambition de vous trouver une mission qui correspond à vos compétences et à votre personnalité. En tant qu'employeur, ATOUT PLUS prend en charge la gestion de votre situation de salarié

COUVERTURE SOCIALE

Les salariés intérimaires sont affichés au régime général de la CAFAT et de retraite complémentaire (CRE-AGFF). Ainsi vous pourrez bénéficier de prestations de la CAFAT et d'ALLOCATIONS Familiales.

SURVEILLANCE MÉDICALE

La médecine du travail est chargée de la protection de votre santé, de la garantie de vos conditions de travail et de la prévention des risques professionnels. Dans les jours qui suivent votre mission, vous devrez sur convocation passer une visite médicale obligatoire.

SALAIRE

Sur votre salaire brut de base sont rajoutés :

- IPE : Indemnité de Précarité d'Emploi : 15 %
- ICP : Indemnité de Congés Payés : 10%

ATTENTION !

L'INDEMNITE DE PRECARITE D'EMPLOI N'EST PAS DUE :

1. Si ATOUT PLUS vous propose dans un délai de 3 jours ouvrables, un nouveau contrat de travail.
2. Si vous rompez le contrat avant la fin de la mission ou

Comme l'indemnité de congés payés, l'IPE est payée en fin de mission et non en fin de mois. Le salaire est remis mensuellement le mois suivant.

Le salaire est remis mensuellement entre le 8 & le 10 du mois.

Nos secteurs



Intérim

ATOUT PLUS possède le plus gros fichier de candidats disponibles dans tous les secteurs d'activités.

Recrutement

Atout Plus peut prendre en charge l'intégralité ou n'intervenir que sur une partie spécifique (Test & Évaluation)



Formation professionnelle continue

Atout Plus propose tout type de formations professionnelles et continues.

Consulting / Accompagnement

Atout Plus peut proposer du conseil ponctuel ainsi que de l'accompagnement régulier voire de l'assistance opérationnelle.



Test, bilans & coaching

Des tests, des bilans de compétence professionnelle pour les recrutements ou promotions interne peuvent être possible

Juridique

Nous proposons les prestations de DPO externe et mutualisé, afin d'accompagner les entreprises pour le RGPD



Médical

Atout Plus propose des prestations médicales du travail, et la psychologie du travail.